



COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 19 FEVRIER 2020

L'An deux mil vingt, le 19 février 2020 à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AQUILIN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Annick DEZON, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 14 février 2020.

Conseillers en exercice : 12 – Présents : 7 – votants : 7

Présents : Annick DEZON, Josiane DURIEUX, Philippe CHERCHOULY, Jacques MAGNE, Marie-France REY, Claude BERNADO, Alain SOUDEIX.

Absents excusés : Jean-Luc PARISOT, Cécile CLERC

Absent non-excuse : Fanny DESMOULIN

Démissionnaires : Éric GUTKOWSKI 1^{er} adjoint, Pascal DEGUILHEM conseiller municipal, Morgane DE SEISSAN 3^{eme} adjointe (en attente de la décision du Préfet).

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

.....
Madame Le Maire ouvre la séance à 19 heures.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve le compte-rendu du 15 janvier 2020.

N° d'ordre : 2020-06

REPLACEMENT DU PREMIER ADJOINT

Suite à la démission de Éric GUTKOWSKI de ses postes de 1^{er} adjoint, et de conseillers Municipal, et Communautaire, en date 21 janvier 2020, est acceptée par le Préfet le 30 janvier 2020. Le poste de 1^{er} adjoint est vacant.

Madame le Maire, après lecture de l'article du CGCT, procède à l'élection du premier adjoint.

VOTE : nomination d'un premier adjoint à l'unanimité.

Monsieur Jacques MAGNE est élu à l'unanimité en sa qualité de premier adjoint.

Madame le Maire rappelle que Monsieur DEGUILHEM a démissionné le 3 février 2020 en sa qualité de conseiller municipal.

Ainsi que la troisième adjointe, Madame DE SEISSAN, (le Préfet à deux mois pour se prononcer, sans réponse de sa part, elle devient effective).

Divers :

Le Conseil Municipal a évoqué des soucis rencontrés sur ses logements :

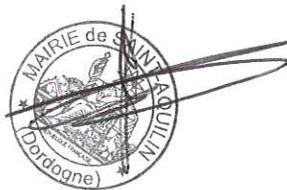
- Madame Roufenche, dégâts des eaux et des nuisibles qui ont rongés les fils de son piano de cuisson.
- Madame GUIMBERTEAU et Monsieur THIAM : Des fuites d'eau dans leurs logements respectifs.

La Mairie est toujours en attente de la réponse de l'assurance GROUPAMA pour la prise en charge des dommages occasionnés.

La séance est levée à 20h.

Le Maire

Annick DEZON



Fait et délibéré en Mairie, le jour, le mois et l'an que dessus.

Pour Copie conforme en Mairie, le 19 février 2020

Certifié exécutoire,
Les formalités de Publicité ayant été effectuées
Et la délibération ayant été reçu en Préfecture le :